

Image not found or type unknown



Déduction ou non por les heitiers

Par **livaga**, le **18/01/2013** à **09:16**

Bonjour, rnÉtant un des héritiers direct de mon père, celui ci m'avait donné plusieurs fois de l'argent du tant de son vivant, et lors de la succession, mes frères me l'ont réclamés, dans le sens ou cela est considère comme une avance sur héritage,rnMa question : si je renonce à cette héritage, ce sera donc mes héritiers, donc mes enfants. Devront ils eux aussi déduire ses sommes sur leur part respectives? **merci**

Par **cocotte1003**, le **18/01/2013** à **13:12**

Bonjour, os enfants ont droit à votre part avec tout ce que comprend votre part. Votre part sera verra déduite des sommes que vous devez et ainsi la part de vos enfants avant d'etre partagée entre eux, cordialement